INITIALES DU PRÉFET

INITIALES DU SECR.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE DU CONSEIL DE LA MRC DE MONTMAGNY TENUE À LA SALLE 302 DE L'ÉDIFICE AMABLE-BÉLANGER LE MERCREDI 18 JUIN 2025 À 19 H, À LA SUITE DE L'AJOURNEMENT DU 10 JUIN 2025, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS LES MAIRES ET REPRÉSENTANTS SUIVANTS :

MESDAMES
- DANYE ANCTIL, municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire
- CHANTAL BLANCHETTE, représentante de la municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
- JOCELYNE CARON, municipalité de Cap-Saint-Ignace
- GLADYS MERCIER, municipalité de Saint-Fabien-de-Panet

MESSIEURS
- ALAIN FORTIER, municipalité de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud
- BRUNO GAGNÉ, municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton
- RICHARD GALIBOIS, municipalité de Berthier-sur-Mer
- DONALD GILBERT, municipalité de Saint-Just-de-Bretenières
- LOUIS LACHANCE, municipalité de Sainte-Lucie-de-Beauregard
- MARC LAURIN, Ville de Montmagny
- DANIEL MERCIER, municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud
- ALAIN ROBERT, municipalité de Lac-Frontière
- MICHEL ROUSSEAU, représentant de la municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues
- ALAIN TALBOT, municipalité de Saint-Paul-de-Montminy

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. FRÉDÉRIC JEAN, PRÉFET DE LA MRC DE MONTMAGNY.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS : Mme Nancy Labrecque, directrice générale et M. Daniel Racine, directeur général adjoint et coordonnateur en aménagement.

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Monsieur le préfet constate le quorum et déclare la séance ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR AVEC VARIA OUVERT

- CONSIDÉRANT le projet d'ordre du jour déposé;

2025-06-01

IL EST PROPOSÉ PAR M. MARC LAURIN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le projet d'ordre du jour pour la séance du 18 juin 2025 soit adopté avec Varia ouvert :

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour avec varia ouvert
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
   - 3.1 Séance du 13 mai 2025
   - 3.2 Séance ajournée
   - 3.3 Séance itinérante de juillet 2025
4. RENCONTRE
5. ADMINISTRATION, AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES
   - 5.1 Fonds régions et ruralité (FRR) - Information
     - 5.1.1 FRR Volet 1
     - 5.1.2 FRR Volet 2
       - 5.1.2.1 Signature nouvelle entente FRR Volet 2 2025-2028
       - 5.1.2.2 Priorités annuelles 2025-2026 (année de transition) FRR Volet 2

INITIALES DU PRÉFET

INITIALES DU SECR.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

5.1.2.3 Rapport annuel 2024-2025
5.1.3 FRR Volet 3
5.2 Signature innovation en santé durable
5.2.1 Facture CSSCS
5.2.2 Projet de dôme - Appui
5.3 SCRSI2 – Nouvelle ressource
5.4 Ressources humaines
5.4.1 Secrétariat
5.4.2 Communication
5.5 IA (Intelligence artificielle)
5.5.1 Formation du 18 juin 2025
5.5.2 Agents virtuels organisationnels
5.6 Dossier éolien
5.6.1 Avis de motion pour règlement fixant les grands principes de répartition
5.6.2 Rapports de l'Alliance de l'énergie de l'Est
5.7 Congrès FQM : 25-27 septembre 2025
5.8 SAAQ – 2e phase du projet pilote
5.9 Projet PSO-2 – UQAR
5.10 Plan Climat - État d'avancement
5.11 Nouveau programme visant l'employabilité (100 000 $)
5.12 CSSCS – École de Sainte-Apolline-de-Patton
5.13 Entente ISÉ – Gestion des matières résiduelles
5.14 Troisième lien

6. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
6.1 Avis de conformité ou d'opportunité
6.1.1 Modification des règlements de zonage 270 et 2021-03 pour l'ajout d'usages dans la zone CbM-3 – Cap-Saint-Ignace
6.2 Ressources humaines
6.2.1 Aménagiste et conseiller en urbanisme
6.3 Émission des permis (allègement)
6.3.1 Assistant virtuel
6.3.2 Règlement sur les permis et certificats
6.4 Agroalimentaire
6.4.1 Nomination au conseil d'administration de La chèvre et le chou, marché de proximité
6.4.2 Fromagerie de L'Isle
6.5 BAPE : Projets de parcs éoliens Saint-Paul-de-Montminy et de la Forêt-Domaniale
6.6 Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH)
6.6.1 Suivi des commentaires du Ministère
6.6.2 Communication aux propriétaires des avis requis par l'article 245 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*
6.7 Culture et patrimoine
6.7.1 Programme d'ententes en patrimoine (PEP)
6.8 Transport
6.8.1 Service de traversier Isle-aux-Grues–Montmagny – STQ
6.8.2 Québec Central
6.8.3 Transport collectif et adapté (TCA)
6.8.4 Minivéhicules électriques sur L'Isle-aux-Grues
6.9 Tourisme
6.9.1 Dossiers en cours
6.10 Évènements
6.10.1 Nos milieux de vie en action – Chaudière-Appalaches
6.10.2 Lancement de la saison touristique – Montmagny et les Îles
6.10.3 Rendez-vous de la ruralité 2025
6.11 Fonds régions et ruralité (FRR)
6.12 Projets régionaux

6.12.1 Entretien d'une branche sans nom tributaire de la Rivière-du-Sud – Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud
6.12.2 Milieux humides d'intérêt
6.12.3 Autres projets

7. CORRESPONDANCE
7.1 Assemblée générale de la FQM – Demande de prioriser le dossier des travailleurs étrangers temporaires (TET)

8. FINANCES
8.1 Comptes de mai 2025
8.2 État des revenus et dépenses au 5 juin 2025
8.3 État au 31 décembre 2024 déposé au vérificateur

9. PÉRIODE DE QUESTIONS
10. VARIA OUVERT
11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉ

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1 SÉANCE DU 13 MAI 2025

2025-06-02

IL EST PROPOSÉ PAR MME JOCELYNE CARON

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le procès-verbal de la séance du 13 mai 2025 soit adopté tel que rédigé, en y apportant les corrections suivantes :

À la page 7514, au point 5.10, à la liste « Comité aviseur de vitalisation FRR volet 4 (Comité rémunéré), remplacer « Madame Frédéric Jean » par « Monsieur Frédéric Jean »;

À la page 7527, au point 7.1, remplacer « faire » par « faite » pour lire « Une validation a été faite ».

ADOPTÉ

3.2 SÉANCE AJOURNÉE

2025-06-03

IL EST PROPOSÉ PAR MME JOCELYNE CARON

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le procès-verbal de la séance du 10 juin 2025 qui a été ajournée au 18 juin 2025 soit adopté tel que rédigé, en y apportant les corrections suivantes :

À « SONT ABSENTS » :

- Remplacer « ÉTIENNE FORTIN, représentant » par « DONALD GILBERT »;
- Remplacer « STYVES LAPRISE, représentant de la » par « DANIEL MERCIER »;
- Remplacer « MICHEL ROUSSEAU, représentant de la » par « FRÉDÉRIC POULIN ».

ADOPTÉ

3.3 SÉANCE ITINÉRANTE DE JUILLET 2025

2025-06-04

IL EST PROPOSÉ PAR M. ALAIN FORTIER

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la séance itinérante prévue le 8 juillet soit reportée au 15 juillet 2025, avec le même horaire proposé, soit à 12 h pour la visite et à 16 h 30 pour la séance itinérante » par la parution d'un avis public dans le journal L'Oie Blanche.

ADOPTÉ

INITIALES DU PRÉFET

INITIALES DU SECR.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

4. RENCONTRE

Rencontre avec l'Alliance de l'énergie de l'Est.

5. ADMINISTRATION, AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES

5.1 FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) - INFORMATION

5.1.1 FRR Volet 1

Il y aura un volet régional (avec comité formé d'élus) et un volet Innovation pour les MRC (celui-ci sera connu à l'automne).

La nouveauté est qu'il n'est plus possible de réserver une enveloppe par MRC pour des projets territoriaux (comme celle pour les 700 000 $ qui a été allouée pour le projet de la salle de spectacle), à tout le moins, ce serait beaucoup plus difficile d'aller chercher une somme pour un tel projet, sauf si appel à projets.

Plus de détails sous peu (dès que nous aurons le nouveau guide). Le tout sera en lien avec les OVT (orientations pour l'occupation et la vitalité des territoires) adoptées.

5.1.2 FRR Volet 2

5.1.2.1 Signature nouvelle entente FRR Volet 2 2025-2028

Reporté à la séance de juillet.

5.1.2.2 Priorités annuelles 2025-2026 (année de transition) FRR Volet 2

Reporté à la séance de juillet.

5.1.2.3 Rapport annuel 2024-2025

Reporté à la séance de juillet.

5.1.3 FRR Volet 3

Reporté à la séance de juillet.

5.2 SIGNATURE INNOVATION EN SANTÉ DURABLE

5.2.1 Facture CSSCS

- CONSIDÉRANT les travaux de préparation des plans et devis du dôme, incluant le projet de bloc sanitaire et la facture répartie entre les 3 partenaires du projet;

- CONSIDÉRANT que le CSSCS a informé les partenaires qu'il ne souhaite plus être le gestionnaire et le responsable du projet de dôme et que la Ville et la MRC vont travailler le projet autrement, en collaboration avec le CSSCS qui est toujours le bénéficiaire de l'aide financière dans le cadre du PAFIRSPA;

- CONSIDÉRANT que le milieu a obtenu un délai pour réaliser le projet d'ici 2029;

2025-06-05

IL EST PROPOSÉ PAR M. MICHEL ROUSSEAU

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny paie au CSSCS la somme de de 30 043 $ pour le projet de dôme (plans et devis);

QU'un emprunt de 30 043 $ au fonds de roulement soit effectué pour une période de 1 an afin que cette somme soit remboursée en 2026 et prévue au budget 2026 également.

ADOPTÉ

5.2.2 Projet de dôme – Appui

- CONSIDÉRANT que le projet initial prévoyait l'installation d'un dôme amovible permettant l'utilisation hivernale d'un terrain synthétique et que ce projet découlait de consultations auprès des groupes sportifs, notamment ceux des sports de gazon, où un manque d'infrastructures était constaté malgré le projet de complexe culturel et sportif. Cependant, ce projet engendrait des coûts significatifs d'installation, d'entretien, d'opération et de démontage, en plus des coûts de construction plus importants que ceux prévus au départ;

- CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud (CSSCS) a discuté avec la Ville de Montmagny et la MRC de Montmagny de diverses options afin de proposer au ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) un projet modifié d'infrastructures sportives en remplacement du projet initial de dôme à l'école secondaire Louis-Jacques-Casault;

- CONSIDÉRANT que la proposition actuelle vise à remplacer ce projet de dôme par l'amélioration des infrastructures sportives existantes, notamment par :
  - l'éclairage complet du terrain de soccer;
  - l'éclairage complet de la piste d'athlétisme et la réfection des zones de lancers et de sauts;
  - l'éclairage complet du terrain de baseball et la réfection de la surface du terrain;
  - le remplacement de la surface synthétique du Terrain multisport Laprise;

- CONSIDÉRANT que ce projet modifié permettrait de prolonger la saison d'utilisation des terrains extérieurs dès le début du printemps jusqu'à la fin de l'automne, en plus d'élargir les plages horaires grâce à l'accès en soirée, offrant ainsi des conditions optimales aux écoles, clubs et ligues communautaires;

- CONSIDÉRANT que cette approche concertée représente une solution durable, polyvalente et économiquement avantageuse qui maximise l'utilisation des infrastructures existantes, tout en réduisant la pression sur une infrastructure unique;

EN CONSÉQUENCE,

2025-06-06

IL EST PROPOSÉ PAR M. MARC LAURIN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny appuie le projet modifié d'amélioration des infrastructures sportives proposé par le Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud (CSSCS) en remplacement du projet de dôme initialement prévu, et ce, afin de soutenir leur démarche auprès du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) pour obtenir la modification du financement accordé dans le cadre du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives scolaires et d'enseignement supérieur (PSISRSES);

DE transmettre copie de la présente résolution à M. Mathieu Rivest, député de la Côte-du-Sud, à Mme Isabelle Charest, ministre responsable du Sport, du Loisir et du Plein air, à M. Bernard Drainville, ministre de

INITIALES DU PRÉFET

INITIALES DU SECR.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

l'Éducation, au Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud et à la direction générale de la Ville de Montmagny.

ADOPTÉ

5.3 SCRSI2 – NOUVELLE RESSOURCE

- CONSIDÉRANT que le coordonnateur doit compléter le plus rapidement possible les correctifs au projet de Schéma à la suite de la publication des nouvelles orientations en sécurité incendie par le MSP;

- CONSIDÉRANT le référencement d'une ressource ayant des compétences en sécurité incendie mais aussi en secrétariat;

2025-06-07 IL EST PROPOSÉ PAR MME DANYE ANCTIL

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny confirme l'embauche à temps partiel (5 h/semaine) de Mme Émilie-Julie Lachance au poste de conseillère en sécurité incendie conformément aux conditions convenues entre les parties.

ADOPTÉ

5.4 RESSOURCES HUMAINES
5.4.1 Secrétariat

Mme Véronique Dionne nous a informés qu'elle allait prendre sa retraite à compter de juin 2025. Mme Thérèse Gagnon nous a aussi informés qu'elle souhaitait continuer, mais c'était sa santé qui allait déterminer son travail avec nous. Pour la période estivale et les vacances d'été, la MRC procèdera à l'embauche d'une ressource stagiaire.

2025-06-08 IL EST PROPOSÉ PAR M. ALAIN ROBERT

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny procède à l'embauche d'une ressource stagiaire pour le poste de réceptionniste pour les mois de juin et juillet 2025 et qu'une offre d'emploi soit publiée pour une ressource qui pourrait entrer en poste en septembre 2025.

ADOPTÉ

5.4.2 COMMUNICATION

- CONSIDÉRANT les nombreux CV reçus;

- CONSIDÉRANT l'entrevue réalisée;

2025-06-09 IL EST PROPOSÉ PAR M. DONALD GILBERT

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny procède à l'embauche de M. Mathieu Sirois au poste de conseiller en communication, conformément aux conditions convenues entre les parties dont l'entrée en poste s'est effectuée le 9 juin 2025.

ADOPTÉ

5.5 IA (INTELLIGENCE ARTIFICIELLE)
5.5.1 Formation du 18 juin 2025

La formation, initialement prévue le 18 juin, est déplacée en juillet pour les employés et les directions des municipalités locales. Une autre

INITIALES DU PRÉFET

INITIALES DU SECR.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

formation aura lieu en septembre, au retour des vacances. Quelques employés testent les outils.

5.5.2 Agents virtuels organisationnels

Nous avons commencé à développer nos propres agents virtuels. On souhaite également pouvoir intégrer la gestion de projet via les outils de Microsoft Office pour être en mesure de croiser avec nos dossiers en IA. L'objectif est de pouvoir l'utiliser pour aider à compléter des demandes d'aide financière, des redditions, des rapports, bref, pour améliorer notre productivité et surtout faire réaliser des tâches sans valeur ajoutée par l'IA.

La MRC de Montmagny vise à se positionner comme leader de l'IA au niveau municipal. La MRC a été invitée par un regroupement de directeurs généraux de municipalités du Saguenay en septembre prochain pour aller présenter sa démarche d'intégration et les travaux réalisés jusqu'à maintenant.

5.6 DOSSIER ÉOLIEN

5.6.1 Avis de motion pour règlement fixant les grands principes de répartition

AVIS DE MOTION

Je, ALAIN TALBOT, maire de la municipalité de Saint-Paul-de-Montminy, donne par les présentes un avis de motion à l'effet qu'un règlement établissant l'entente de principe relative à la répartition des revenus découlant des projets éoliens sur le territoire de la MRC de Montmagny sera adopté lors d'une session subséquente.

Alain Talbot

MRC DE MONTMAGNY
RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-121

RÈGLEMENT ÉTABLISSANT L'ENTENTE DE PRINCIPE RELATIVE À LA RÉPARTITION DES REVENUS DÉCOULANT DES PROJETS ÉOLIENS SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DE MONTMAGNY

- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny désire établir un cadre clair, équitable et pérenne pour la répartition des revenus générés par les futurs projets éoliens situés sur son territoire;

- CONSIDÉRANT que les municipalités locales souhaitent que les revenus perçus se rapprochent de ceux qu'elles auraient pu obtenir si elles avaient réalisé seules un projet éolien;

- CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt commun de la MRC et des municipalités de convenir d'une méthode de répartition basée sur le nombre de mégawatts (MW) installés;

- CONSIDÉRANT que la MRC souhaite que les modalités convenues soient formalisées par un règlement afin d'assurer leur applicabilité et stabilité dans le temps;

XX-XX-XX

IL EST PROPOSÉ PAR _____

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil adopte le Règlement N° 2025-121 et décrète ce qui suit :

ARTICLE 1 — OBJET

Le présent règlement a pour objet d'établir les modalités de répartition des revenus qui seront perçus dans le cadre de tout projet éolien et/ou d'énergie renouvelable (éolienne, solaire, hydraulique, etc.) en cours et à venir sur le territoire de la MRC de Montmagny.

ARTICLE 2 — PRINCIPES GÉNÉRAUX

2.1 Les revenus générés par un projet éolien seront répartis entre les municipalités locales en fonction du nombre de MW installés sur leur territoire.

2.2 Le montant de référence est de 5 700 $* par MW installé, à titre de paiement ferme annuel, selon les dispositions prévues dans les ententes contractuelles de chaque projet. Ce montant est indiqué à titre de référence, selon les projets retenus, et les paiements fermes déterminés à ce moment.

2.3 Les revenus perçus seront versés aux municipalités dès réception des sommes par la MRC.

*Montant qui fluctuera selon le protocole et la publication des tarifs où Hydro-Québec vise à reconnaître et à compenser les impacts directs des installations sur le territoire des municipalités concernées. Il est important de noter que ce montant résulte des conditions établies dans les appels d'offres d'Hydro-Québec. Ces conditions peuvent varier d'un appel d'offres à l'autre, en fonction des objectifs et des négociations entre les parties prenantes.

ARTICLE 3 — MODALITÉS DE CALCUL

3.1 Pour chaque municipalité participante, la somme annuelle à recevoir est établie comme suit :

Revenus = Nombre de MW installés × 5 700 $*.

3.2 Une marge de tolérance de ±10 % est acceptée afin d'ajuster selon les modalités du contrat ou les résultats budgétaires finaux.

3.3 À défaut d'un projet sur le territoire d'une municipalité, les modalités du règlement d'emprunt applicable s'appliqueront.

3.4 Le tableau en annexe 1 résume l'esprit de la répartition en cas de projet éolien sur le territoire.

ARTICLE 4 — UTILISATION DES REVENUS

4.1 Les revenus perçus devront d'abord être affectés au remboursement des emprunts contractés dans le cadre des projets éoliens.

4.2 Les montants résiduels, après remboursement, devront obligatoirement être utilisés pour soutenir des projets de développement local ou d'infrastructures visant l'attractivité et la rétention de la population.

4.3 En aucun temps, les sommes reçues ne doivent servir à offrir des baisses de taxes.

ARTICLE 5 — DURÉE ET RÉVISION

5.1 La présente entente prend effet dès l'entrée en vigueur du présent règlement et est valide pour une période de trente (30) ans.

5.2 Les modalités de répartition seront révisées minimalement tous les cinq (5) ans ou dès qu'un changement significatif survient dans la structure d'un projet ou dans les conditions économiques.

ARTICLE 6 — DISPOSITIONS FINALES

6.1 Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi après son approbation par les autorités compétentes.

5.6.2 Rapports de l'Alliance de l'énergie de l'Est

IL EST PROPOSÉ PAR M. BRUNO GAGNÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la signature, pour et au nom de la *MRC*, de M. Frédéric Jean, préfet de la *MRC*, des résolutions écrites tenant lieu d'une assemblée des actionnaires de l'Alliance de l'énergie de l'Est s.a., conformément à l'article 178 de la *Loi sur les sociétés par actions* (RLRQ c. S-31.1), afin de leur conférer la même valeur que si elles avaient été adoptées au cours d'une assemblée dûment convoquée des actionnaires, est autorisée et approuvée;

QUE la signature, pour et au nom de la *MRC*, de M. Frédéric Jean, préfet de la *MRC*, des résolutions écrites tenant lieu d'une assemblée générale des associés de l'Alliance de l'énergie de l'Est s.e.c., conformément à l'article 12 de la *Convention de société en commandite modifiée et mise à jour* intervenue en date du 2 mai 2023, afin de leur conférer la même valeur que si elles avaient été adoptées au cours d'une assemblée générale des associés dûment convoquée, est autorisée et approuvée;

QUE la signature, pour et au nom de la *MRC*, de M. Frédéric Jean, préfet de la *MRC*, de l'ensemble des déclarations, actes, documents et instruments accessoires ou connexes pour donner plein effet à la présente résolution, est autorisée et approuvée.

ADOPTÉ

5.7 CONGRÈS FQM : 25-27 SEPTEMBRE 2025

Les informations pour le Congrès 2025 de la FQM ont été reçues et la programmation a été remise aux membres du Conseil, ainsi que le formulaire d'inscription à compléter et à acheminer à la MRC. Un rappel des modalités de fonctionnement a également été mentionné aux élus (quotes-parts, fonctionnement et prise en charge par la MRC, etc.).

5.8 SAAQ – 2E PHASE DU PROJET PILOTE

Le résumé du projet pilote tenu et des constats a été remis aux membres du Conseil. LA SAAQ a mentionné qu'il s'agit d'un succès actuellement (les ressources sont mises à contribution de l'administration provinciale pendant la période moins achalandée). Les élus mentionnent ne pas avoir eu de commentaires négatifs jusqu'à maintenant en lien avec la fermeture des bureaux de la SAAQ 1 jour/semaine. La MRC ne voit aucun inconvénient à cette réaffectation de ressources en période moins achalandée tant et aussi longtemps que les emplois sont maintenus en région.

5.9 PROJET PSO-2 – UQAR

- CONSIDÉRANT une opportunité de participer au projet de recherche des saines habitudes de vie (hypertension, diabète et obésité) qui sont 3 des principales problématiques de nos jeunes et moins jeunes, tel qu'indiqué dans notre plan d'action de la Signature innovation en santé durable et globale;
- CONSIDÉRANT le projet proposé par l'UQAR PSO-2, soit l'École des patients;

INITIALES DU PRÉFET
INITIALES DU SECRÉTAIRE
2025-06-11

No de résolution ou annotation

IL EST PROPOSÉ PAR MME JOCELYNE CARON

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny appuie le projet PSO-2 de l'UQAR et contribue pour une somme de 7 300 $ en argent et de 1 850 $ en services.

ADOPTÉ

5.10 PLAN CLIMAT – ÉTAT D'AVANCEMENT

Le comité de travail et de suivi (composé de 3 directions des municipalités locales (Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues, Sainte-Apolline-de-Patton et Saint-Fabien-de-Panet) et du directeur des travaux publics de la Ville de Montmagny), a participé à la journée de la FQM à ce sujet.

Une copie du plan de travail a été déposée aux membres du Conseil.

La prochaine étape sera les consultations à l'automne, l'objectif étant de pouvoir les faire conjointement avec d'autres services de la MRC (Schéma et PDZA).

5.11 NOUVEAU PROGRAMME VISANT L'EMPLOYABILITÉ (100 000 $)

Soutien aux projets d'employabilité dans 42 MRC

Le 28 mai dernier, la ministre de l'Emploi et ministre responsable de la région de la Côte-Nord, Mme Kateri Champagne Jourdain, a annoncé un investissement de 4,2 M$ pour dynamiser l'économie et l'emploi dans 42 MRC du Québec.

Cette initiative vise à soutenir des projets locaux ayant un impact direct sur l'employabilité, notamment des jeunes, avec une aide financière pouvant aller jusqu'à **100 000 $ par projet**.

- Lire l'annonce officielle
- Pour consulter la liste des MRC concernées

Exemple de projet :

Les projets réalisés dans le cadre de cette mesure devront faire l'objet d'une concertation entre les acteurs locaux, en collaboration avec les directions générales de Services Québec.

Par exemple, une MRC qui ciblerait un enjeu lié à la connaissance des possibilités d'emploi pour les jeunes pourrait organiser des journées de stage en entreprise, afin de leur permettre de découvrir des secteurs d'activité économique phares de leur région.

5.12 CSSCS – ÉCOLE DE SAINTE-APOLLINE DE PATTON

La Municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton avait fait une demande pour une maternelle 4-5 ans compte tenu qu'une 2e classe devait s'ouvrir à Saint-Paul-de-Montminy. La direction du CSSCS a confirmé que cette demande était acceptée pour l'année scolaire 2025-2026.

Le préfet, M. Frédéric Jean, était présent à la rencontre avec le CSSCS lors de cette annonce et il a tenu à remercier la directrice, Mme Rachel Bégin, pour cette décision en adéquation avec le milieu.

INITIALES DU PRÉFET

INITIALES DU SECR.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

5.13 ENTENTE ISÉ – GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

- CONSIDÉRANT que le Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches (CRECA) coordonne l'Entente sectorielle en information, sensibilisation et éducation en gestion des matières résiduelles (ISÉ-GMR) 2022-2025, dont l'objectif principal est de :
  - Contribuer à l'atteinte des objectifs mis de l'avant dans les plans de gestion des matières résiduelles des MRC par la réalisation d'activités d'ISÉ dans le cadre d'une campagne régionale qui vise à améliorer les pratiques en GMR pour les citoyens et les ICI dans 9 MRC de la région de Chaudière-Appalaches et la Ville de Lévis;

- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny est l'une des MRC partenaires de l'Entente sectorielle en ISÉ-GMR;

- CONSIDÉRANT que l'Entente sectorielle ISÉ-GMR vient à échéance le 30 septembre 2025;

- CONSIDÉRANT que des industries, commerces et institutions (ICI) bénéficient présentement d'un accompagnement du CRECA pour améliorer la gestion de leurs matières résiduelles via l'Entente ISÉ-GMR, accompagnement qui ne sera pas complété en date du 30 septembre 2025;

- CONSIDÉRANT que le CRECA et le comité directeur de l'Entente sectorielle ISÉ-GMR souhaitent prolonger l'entente jusqu'au 30 septembre 2026 afin de compléter l'accompagnement auprès de ces ICI;

- CONSIDÉRANT que les montants non utilisés de l'Entente sectorielle ISÉ-GMR en date du 30 septembre 2025 seront reportés à l'année subséquente;

- CONSIDERANT qu'une modification de l'Entente peut être apportée à son contenu par écrit et avec l'accord des PARTIES;

- CONSIDÉRANT que les PARTIES ont convenu de modifier l'Entente par la signature d'un avenant;

EN CONSÉQUENCE,

2025-06-12

IL EST PROPOSÉ PAR M. RICHARD GALIBOIS

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny approuve la signature de l'avenant à l'Entente sectorielle ISÉ GMR;

QUE la MRC de Montmagny autorise M. Frédéric Jean, préfet, à signer l'avenant au nom de la MRC.

ADOPTÉ

5.14 TROISIÈME LIEN

La correspondance reçue du gouvernement en lien avec le projet de 3e lien a été transmise aux membres du Conseil de la MRC de Montmagny.

6. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

6.1 AVIS DE CONFORMITÉ OU D'OPPORTUNITÉ

6.1.1 Modification des règlements de zonage 270 et 2021-03 pour l'ajout d'usages dans la zone CbM-3 – Cap-Saint-Ignace

- CONSIDÉRANT la résolution numéro 2025-06-05 du Conseil de la municipalité de Cap-Saint-Ignace;

INITIALES DU PRÉFET

INITIALES DU SECR.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

2025-06-13

- CONSIDÉRANT que le projet de modification vise à ajouter les usages : « logements 6 à 8 logements », « 9 logements et plus »,« logement collectif 10 chambres et plus », « activités supplémentaires permises aux étages supérieurs du rez-de-chaussée » et « centre commercial planifié »;

IL EST PROPOSÉ PAR M. ALAIN FORTIER

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny déclare le règlement, tel que décrit à la résolution 2025-06-05 de la municipalité de Cap-Saint-Ignace, conforme au schéma d'aménagement, au document complémentaire et aux divers règlements de la MRC;

QUE la MRC de Montmagny autorise la directrice générale à émettre un certificat de conformité à la municipalité de Cap-Saint-Ignace pour cette modification réglementaire.

ADOPTÉ

6.2 RESSOURCES HUMAINES

6.2.1 Aménagiste et conseiller en urbanisme

Compte tenu des besoins pour la révision du Schéma d'aménagement et de développement (SAD), le recrutement d'un aménagiste se poursuit.

De plus, M. Félix Delisle a quitté ses fonctions le 6 juin. Il occupait le poste de conseiller en urbanisme. Vu leur intérêt et leur formation, Mme Aminata Ongoiba, M. Bernard Guimond et Mme Isabel Torres pourraient être appelés à jouer des rôles dans la révision du schéma d'aménagement et des règlements d'urbanisme.

6.3 ÉMISSION DES PERMIS (ALLÈGEMENT)

6.3.1 Assistant virtuel

Point d'information.

- La géomatique a été ajoutée à notre plateforme pour la municipalité de Saint-Fabien. L'assistant intelligent est donc pleinement fonctionnel et l'inspectrice commence à l'utiliser pour les dossiers de cette municipalité.

- L'équipe de Coach IA travaille à ajouter les assistants des 2 municipalités manquantes (Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud et Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues) et les règlements manquants. Une fois terminé, les 10 municipalités dans l'entente du service d'inspection de la MRC auront leur assistant IA personnalisé avec la réglementation d'urbanisme.

- Une rencontre est prévue le jeudi 5 juin avec Géocentralis pour discuter des offres permettant de bonifier notre couverture avec le logiciel. L'ajout du module « zonage municipal » est nécessaire au fonctionnement de la géomatique pour les assistants IA et la possibilité d'ajouter le module d'évaluation foncière est également étudiée. Cela permettrait d'intégrer toutes les fonctionnalités de CIM dans Géocentralis pour l'évaluation foncière.

- Une fois l'offre choisie, quelques semaines seront nécessaires pour intégrer la géomatique dans les assistants virtuels des autres municipalités.

6.3.2 Règlement sur les permis et certificats

Point d'information.

- Le règlement est en cours d'adoption dans les municipalités.
- Le travail continue avec les inspecteurs et l'équipe des communications pour la campagne de communication en lien avec le règlement :
    - Les informations pour les sites Web des municipalités sont prêtes;
    - Les formulaires mis à jour sont presque prêts et seront en validation par les inspecteurs dans les prochains jours. Ensuite, une graphiste sera mandatée pour la mise en page des formulaires. Pour faciliter la compréhension des citoyens, de nouveaux formulaires seront créés par type de demande de permis (pour les municipalités de l'entente d'inspection);
    - L'équipe des communications connaît les besoins pour informer la population des changements et des rappels importants en urbanisme et travaille activement sur le slogan, le visuel, et des possibles capsules vidéo.

6.4 AGROALIMENTAIRE

6.4.1 Nomination au conseil d'administration de La chèvre et le chou, marché de proximité

Lors de son assemblée générale annuelle tenue le 29 mai dernier, les règlements généraux de *La chèvre et le chou, marché de proximité* ont été modifiés afin d'octroyer un siège d'administrateur à un représentant de la MRC de Montmagny. Voir l'extrait du règlement ci-dessous :

3.1. Composition

Le Conseil est composé de sept (7) administrateurs. Siège également au Conseil la direction générale et/ou la coordination sans y avoir droit de vote.

3.1.1. Un administrateur peut être nommé par résolution de la MRC de Montmagny. Cet administrateur est nommé pour une période de deux ans.

3.1.2. Un administrateur peut être nommé par résolution de la MRC de L'Islet. Cet administrateur est nommé pour une période de deux ans.

- CONSIDÉRANT la mission de l'organisme La chèvre et le chou, marché de proximité qui contribue au développement agroalimentaire et au dynamisme de la région;
- CONSIDÉRANT qu'en vertu des règlements généraux de La chèvre et le chou, marché de proximité, la MRC de Montmagny peut nommer un administrateur au conseil d'administration de l'organisme;
- CONSIDÉRANT l'appui et le soutien de la MRC de Montmagny envers l'organisme dans la réalisation de sa mission;
- CONSIDÉRANT l'intérêt de Mme Catherine Boudreault, agente de développement agroalimentaire de la MRC de Montmagny, et sa connaissance de l'organisme, de sa mission et de son fonctionnement;

IL EST PROPOSÉ PAR MME DANYE ANCTIL

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil des maires de la MRC de Montmagny nomme Mme Catherine Boudreault comme administratrice au conseil d'administration de La chèvre et le chou, marché de proximité;

QUE la présente résolution soit transmise à La chèvre et le chou, marché de proximité.

ADOPTÉ

6.4.2 Fromagerie de L'Isle

Une rencontre a eu lieu le jeudi 5 juin avec les représentants de la Fromagerie, d'Agri-Lait, de la Municipalité, de la MRC et le député au sujet de l'avenir de cette entreprise clé de L'Isle-aux-Grues. Les acteurs de la région ont réitéré l'importance de la fromagerie au sein de la communauté insulaire, mais aussi comme acteur incontournable la vitalité économique de l'île et de la région.

Une prochaine rencontre pour élaborer un plan stratégique aura lieu le 3 septembre 2025.

6.5 BAPE : PROJETS DE PARCS ÉOLIENS SAINT-PAUL-DE-MONTMINY ET DE LA FORÊT-DOMANIALE

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a opté pour la tenue d'une seule audience publique pour les deux projets éoliens sur le territoire de la MRC de Montmagny.

Le mardi 10 juin débute la **première partie de l'audience publique** au sous-sol de l'église Saint-Thomas à Montmagny (et en webdiffusion), à compter de 19 h. Cette rencontre a pour but de présenter les projets et de répondre aux questions du public.

Des séances sont prévues le 11 juin en après-midi et en soirée. D'autres séances pourraient avoir lieu selon les besoins du public et de la commission.

À partir du mardi 8 juillet, la **deuxième partie de l'audience publique** débutera. Cette partie a pour but de permettre au public d'exprimer son opinion sur les projets et de présenter des mémoires.

Toute l'information sur le dossier du BAPE est disponible sur le site Web : Projets de parcs éoliens Saint-Paul-de-Montminy et de la Forêt Domaniale dans la MRC de Montmagny. Voir aussi les documents en annexe.

2025-06-15

IL EST PROPOSÉ PAR M. ALAIN ROBERT

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la direction de la MRC de Montmagny soit autorisée à déposer un mémoire pour chacun des deux projets.

ADOPTÉ

6.6 PLAN RÉGIONAL DES MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES (PRMHH)

6.6.1 Suivi des commentaires du Ministère

Le 15 décembre 2023, la MRC de Montmagny a déposé son Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH), en même temps que les 9 autres territoires (MRC ou Ville) de la région de la Chaudière-Appalaches.

À la suite de l'analyse de la recevabilité du document, le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) a demandé à la MRC les précisions suivantes :

1. Identifier un minimum de milieux humides et hydriques d'intérêt pour la conservation;
2. Ajouter une carte manquante illustrant les milieux humides et hydriques déjà conservés directement ou indirectement.

Pour répondre aux exigences du Ministère, l'équipe du service d'aménagement a :

- Produit la carte manquante illustrant les milieux humides et hydriques déjà conservés selon la réglementation en vigueur;
- Inscrit des superficies de milieux humides d'intérêt dans les intentions de conservation sur un horizon de 10 ans, exigées par le Ministère. Ces intentions de conservation sont la protection et l'utilisation durable :
    a. Pour la protection : les superficies identifiées sont les milieux humides situés sur la propriété de la Ville de Montmagny autour du lac Morigeau (prise d'eau potable);
    b. Pour l'utilisation durable : les superficies identifiées sont les milieux humides en zone inondable à Montmagny, des propriétés privées appartenant à un organisme de conservation à L'Isle-aux-Grues et Cap-Saint-Ignace, le marais de Montmagny, les milieux humides situés dans les zones potentiellement exposées aux glissements de terrain ainsi que les milieux humides à coefficient élevé de séquestration de carbone (emprisonnement du CO^2).

Il est important de préciser que ces identifications pour la conservation *sont des intentions* et qu'elles feront l'objet de caractérisation et de validation terrain avant toute autre étape.

2025-06-16

IL EST PROPOSÉ PAR M. MICHEL ROUSSEAU

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny dépose le document intitulé « Plan régional des milieux humides et hydriques » tel que corrigé afin de répondre aux commentaires du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

ADOPTÉ

6.6.2 Communication aux propriétaires des avis requis par l'article 245 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*

- CONSIDÉRANT que la *Loi modifiant la Loi sur la fiscalité municipale et d'autres dispositions législatives* (2023, chapitre 33; projet de loi no 39, ci-après la « Loi ») a modifié la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU);
- CONSIDÉRANT que l'une de ces modifications vise à aviser un propriétaire, lorsque l'atteinte à son droit de propriété est réputée justifiée conformément aux articles 245 alinéa 3 et 245.1 LAU;
- CONSIDÉRANT que l'article 245.1 LAU se lit comme suit : « 245.1. Le secrétaire de la municipalité ou de l'organisme compétent transmet, dans les trois mois de la date de l'entrée en vigueur d'un

INITIALES DU PRÉFET

INITIALES DU SECR.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

acte visé au troisième alinéa de l'article 245, un avis au propriétaire de tout immeuble concerné par cet acte. Il dépose au conseil le plus tôt possible un rapport attestant de ces transmissions. »;

- CONSIDÉRANT que la mise en œuvre de notre Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) pourrait nécessiter l'instauration d'un Règlement de contrôle intérimaire (RCI) visant la protection des milieux humides et hydriques de notre territoire et que la LAU prévoit l'envoi d'un avis aux propriétaires concernés;

- CONSIDÉRANT que la MRC dispose de plusieurs façons pour aviser un propriétaire, notamment par avis public, courrier, courrier recommandé ou huissier, ce qui peut représenter des coûts importants;

- CONSIDÉRANT que ni la loi ni les débats parlementaires n'exigent une forme précise;

- CONSIDÉRANT que la MRC considère que le législateur n'imposerait pas un fardeau fiscal déraisonnable à la MRC, puisque les frais occasionnés par un envoi par courrier recommandé ou l'huissier peuvent représenter plusieurs milliers de dollars;

- CONSIDÉRANT que les municipalités devraient également effectuer les mêmes démarches d'envoi après avoir intégré les normes du RCI dans leurs règlements d'urbanisme;

- CONSIDÉRANT que les MRC et municipalités ont le devoir de faire une saine gestion de l'argent public;

- CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de s'assurer que les moyens de communication utilisés avec les propriétaires d'immeubles favorisent la diffusion d'informations et les échanges;

- CONSIDÉRANT que la LAU prévoit la publication d'avis concernant l'entrée en vigueur d'actes municipaux;

2025-06-17

IL EST PROPOSÉ PAR M. MARC LAURIN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny appuie la MRC Les Moulins et la MRC des Pays-d'en-Haut, lesquelles ont adopté respectivement les résolutions no 15 308-05-25 et no 473-12-24;

DE DEMANDER au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de confirmer la forme que doit prendre l'avis au propriétaire, soit par avis public;

DE DEMANDER que l'article 245.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* soit modifié, afin de respecter les capacités financières et les ressources des MRC, dans le but de préciser que l'avis au propriétaire doit se faire par avis public;

DE TRANSMETTRE la présente résolution à la Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et au Ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP);

DE TRANSMETTRE la présente résolution à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) ainsi qu'aux autres MRC et agglomérations du Québec à des fins d'appui.

ADOPTÉ

INITIALES DU PRÉFET

INITIALES DU SECR.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

6.7 CULTURE ET PATRIMOINE

6.7.1 Programme d'ententes en patrimoine (PEP)

Le 29 mai dernier, le ministère de la Culture et des Communications a lancé le nouveau Programme d'ententes en patrimoine (PEP) dans le but de renouveler l'offre de partenariat du Ministère avec les milieux municipaux.

Le PEP soutient, entre autres :

- **La réalisation de l'inventaire en patrimoine bâti;**
- **La restauration de biens patrimoniaux privés et municipaux;**
- La planification et la gestion territoriale, prenant en compte le patrimoine culturel;
- Le développement de l'expertise des milieux municipaux.

La MRC a jusqu'au 11 juillet 2025 pour déposer son dossier.

Les municipalités propriétaires de bâtiments patrimoniaux cités ou classés (Berthier-sur-Mer, Cap-Saint-Ignace, Montmagny et Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud) ont été contactées pour mettre à jour leurs besoins (estimation à jour des travaux de restauration).

Référence à la MRC : Mme Alexandra Paré (apare@montmagny.com)

Information sur le PEP : Ententes en patrimoine | Gouvernement du Québec

- CONSIDÉRANT le nouveau Programme d'ententes en patrimoine (PEP) du ministère de la Culture et des Communications pour soutenir, notamment, la réalisation de l'inventaire en patrimoine bâti et les travaux de restauration de biens patrimoniaux privés et municipaux;

- CONSIDÉRANT l'obligation pour la MRC de Montmagny de réaliser un inventaire du patrimoine bâti et que l'équipe interne a débuté les travaux de préinventaire avec la firme L'Usine à histoire en 2024;

- CONSIDÉRANT que les municipalités de Berthier-sur-Mer, Cap-Saint-Ignace, Montmagny et Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud sont propriétaires de bâtiments patrimoniaux et qu'elles ont signifié leur volonté à réaliser des travaux de restauration sur ceux-ci;

2025-06-18

IL EST PROPOSÉ PAR MME GLADYS MERCIER

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny présente une demande au ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du Programme d'ententes en patrimoine (PEP);

QUE la direction générale soit autorisée à signer, pour et au nom de la MRC de Montmagny, tout document relatif à cette demande.

ADOPTÉ

INITIALES DU PRÉFET

INITIALES DU SECR.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

6.8 TRANSPORT

6.8.1 Service de traversier Isle-aux-Grues-Montmagny – STQ

- CONSIDÉRANT que l'arrêt de service par le traversier NM Grue-des-Iles engendre des préjudices importants tant à la communauté de la municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues qu'à l'industrie touristique de la région Chaudière-Appalaches;

- CONSIDÉRANT que les mesures de remplacement proposées par la Société des Traversiers du Québec ne répondent pas aux besoins de la communauté et de la région;

- CONSIDÉRANT qu'il est impératif de trouver une solution de rechange au bris de service du traversier pour la saison estivale;

2025-06-19 IL EST PROPOSÉ PAR M. MICHEL ROUSSEAU

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny demande une rencontre dans les plus brefs délais avec les instances de la Société des Traversiers du Québec afin de déterminer une solution adéquate à la desserte de L'Isle-aux-Grues pendant la période d'arrêt du traversier le NM Grue-des-Iles.

ADOPTÉ

6.8.2 Québec Central

À la suite des consultations au sujet de la mise en valeur de l'emprise ferroviaire du Québec Central, il est proposé de faire des démarches auprès des partenaires, soit le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD), la Fédération des clubs quads, la Fédération des clubs de motoneige et le Club de motoneige de Panet, pour discuter d'un accord d'utilisation et de mise en valeur de l'emprise du Québec Central.

2025-06-20 IL EST PROPOSÉ PAR M. DONALD GILBERT

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny entame les démarches auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) dans le but de convenir d'un bail d'utilisation de l'emprise du Québec Central;

QUE l'utilisation de l'emprise corresponde au partage suivant :

- De la MRC des Etchemins à l'agglomération Daaquam : une utilisation mixte de l'emprise par les quads et, au besoin, par les motoneiges lorsque celles-ci doivent utiliser cette emprise faute de droits de passage ailleurs dans le secteur;

- De l'agglomération Daaquam à Lac-Frontière : une utilisation par les quads uniquement.

ADOPTÉ

6.8.3 Transport collectif et adapté (TCA)

Retour sur l'assemblée générale annuelle tenue le 2 juin dernier.

Faits saillants :

- Budget total en 2024 : 1,4M$;
- Léger surplus en transport collectif en raison d'une aide financière inattendue de dernière minute en 2024;
- Léger déficit en transport adapté en 2024;
- Plateforme numérique en plus des réservations téléphoniques en 2025;
- Maintien de l'autobus du bonheur en 2025;
- Objectif de 60 000 déplacements en 2025;
- Programme d'aide financière en transport collectif n'a pas encore été annoncé pour 2025.

6.8.4 Minivéhicules électriques sur L'Isle-aux-Grues

2025-06-21

IL EST PROPOSÉ PAR MME CHANTAL BLANCHETTE

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny appuie l'autorisation de circulation de minivéhicules électriques, tel que proposé par les intervenants touristiques de L'Isle-aux-Grues sur le réseau routier de l'île considérant les particularités de l'île et ses restrictions d'accès par les services de transport existants.

ADOPTÉ

6.9 TOURISME

6.9.1 Dossiers en cours

Point d'information sur les dossiers en cours :

- Présentation au rassemblement Vanlife à Montmagny le 5 juin;
- Coordination pour le lancement de saison du 11 juin;
- Lancement du projet de sondage dans les hébergements touristiques (avec M. Patrick Morency de la Ville de Montmagny);
- Stratégie de promotion de Tourisme Chaudière-Appalaches (TCA) : déploiement des « Chaudière-liste » sur le territoire pour la promotion des attraits;
- Bureau d'information : déploiement du projet de formation d'accueil pour les étudiants;
- En préparation : 5 formations avec Raise Solutions Marketing pour les attraits de la région sur la e-reputation et la promo Web. Les formations seront gratuites et offertes entre septembre et novembre 2025;
- Nous travaillons aussi sur nos actions de communication compte tenu des modifications apportées aux outils promotionnels de TCA;
- Tourisme d'affaires à travailler avec Mme Karine Perron de l'Espace citoyen – Ville de Montmagny.

6.10 ÉVÈNEMENTS

6.10.1 Nos milieux de vie en action – Chaudière-Appalaches

Le rendez-vous régional annuel de Chaudière-Appalaches, « Nos milieux de vie en action », a eu lieu le vendredi 6 juin 2025 à Lévis.

6.10.2 Lancement de la saison touristique – Montmagny et les Îles

Rappel. Le Lancement de la saison touristique Montmagny et les Îles aura lieu le mercredi 11 juin 2025 de 12 h 30 à 17 h 30 au Centre culturel de Cap-Saint-Ignace.

Au programme :

- Présentation des nouveautés;
- Lancement de la Route des plumes;
- Visite d'entreprises en autobus;
- 5 à 7 de réseautage avec dégustation de produits locaux.

6.10.3 Rendez-vous de la ruralité 2025

Le Rendez-vous de la ruralité 2025 se tiendra à Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud, au Centre récréatif Groupe Picard (patinoire), le **jeudi 12 juin 2025**.

Cet évènement a pour but de célébrer le dynamisme et l'implication des acteurs de la région par la mise en valeur des projets structurants et innovants réalisés au cours des deux dernières années ou en cours de réalisation.

6.11 FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR)

Les différents volets du FRR ont été annoncés par la Ministre :

Volet 1 – Rayonnement
Appels à projets pour la Région Chaudière-Appalaches

A) Sous-volet : **Priorités de la région Chaudière-Appalaches**
B) Sous-volet : Innovations territoriales (remplace le volet Signature innovation)

Volet 2 – Développement territorial
Appels à projets au sein de la MRC

Projets admissibles : Selon les priorités et enjeux de la MRC

Volet 3 – Vitalisation
Appels à projets au sein des MRC qui ont des enjeux de vitalisation

Projets admissibles : Projets qui visent à dynamiser le territoire

Volet 4 – Coopération et gouvernance municipale
Appels à projets au sein de la province

A) Sous-volet : Coopération municipale pour la mise en commun
B) Sous-volet : Gouvernance pour revoir les structures

Volet 5 – Services de proximité
Appels à projets au sein de la province

Projets visant à régler des enjeux d'accès à l'alimentation et aux services de consommation courante dans les communautés

INITIALES DU PRÉFET

INITIALES DU SECR.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

6.12 PROJETS RÉGIONAUX

6.12.1 Entretien d'une branche sans nom tributaire de la Rivière-du-Sud – Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud

- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny va réaliser des travaux d'entretien sur une branche sans nom tributaire de la Rivière-du-Sud située à Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud (dans le rang du Coteau Sud), se trouvant sur les lots 6 104 683, 5 574 662, 5 574 660 et 5 574 659;

- CONSIDÉRANT que les travaux, d'une longueur de 544 mètres, sont estimés à environ 15 000 $ plus taxes (en attente de soumissions) et que l'ensemble des frais relatifs aux travaux pourront être inclus tels que l'achat de matériel pour les ponceaux, au besoin des producteurs (ex. ponceaux, géotextile, etc.);

- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny va refacturer les frais administratifs (heures de gestion et frais de déplacement), les frais pour le dépôt de la demande d'autorisation auprès du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), ainsi que les coûts globaux des travaux, à la municipalité de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud, le tout accepté par les propriétaires;

2025-06-22

IL EST PROPOSÉ PAR M. ALAIN FORTIER

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny autorise la réalisation des travaux sur les lots 6 104 683, 5 574 662, 5 574 660 et 5 574 659, estimés au global à 15 000 $ plus taxes, incluant les frais pour le dépôt de la demande d'autorisation auprès du MELCCFP, les travaux d'excavation, les frais administratifs et les matériaux reliés aux changements de ponceaux, et ce, conformément au préambule de la présente résolution.

ADOPTÉ

6.12.2 Milieux humides d'intérêt

Le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) a informé la MRC et la Table de gestion intégrée des ressources du territoire (TGIRT) qu'il planifie une consultation pour un milieu humide d'intérêt (MHI) à Saint-Just-de-Bretenières pour une éventuelle désignation comme aire protégée. Le MHI a déjà été identifié par FORAP pour sa certification en pratique forestière durable de l'industrie. Les principaux acteurs concernés dans le secteur seront consultés dans les prochaines semaines par le MRNF.

Des documents ont été remis aux membres du Conseil.

2025-06-23

IL EST PROPOSÉ PAR M. DONALD GILBERT

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny ne s'oppose pas à la désignation d'aire protégée de type « Milieu humide d'intérêt » pour le territoire formé de tourbières adjacentes à la réserve écologique internationale Thomas-Sterry-Hunt;

QUE cette position soit conditionnelle à ce que les activités de chasse et de plein air extensif (ex. : passage de traîneaux à chiens l'hiver) puissent y être encore pratiquées;

QUE la MRC de Montmagny mentionne toutefois que ce secteur est également ciblé par une proposition d'aire protégée déposée dans le cadre de l'appel à projets d'aires protégées lancé par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP);

QUE la MRC de Montmagny se réserve également le droit d'appuyer, le cas échéant, la création éventuelle d'une nouvelle aire protégée dans ce secteur par le biais d'une désignation différente de celle d'un MHI.

ADOPTÉ

6.12.3 Autres projets

Aucun.

7. CORRESPONDANCE

7.1 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA FQM - DEMANDE DE PRIORISER LE DOSSIER DES TRAVAILLEURS ÉTRANGERS TEMPORAIRES (TET)

- CONSIDÉRANT que selon les résultats d'une enquête menée auprès des entreprises de la région de Chaudière-Appalaches, en février 2025 notre région affichait le **plus bas taux de chômage au Québec à seulement 3 %**, conjugué à une **croissance du PIB régional de 12 % en 2022**, ce qui dépasse la moyenne provinciale, confirmant la vitalité et l'importance stratégique de notre économie;

- CONSIDÉRANT que les entreprises locales dépendent fortement des travailleurs étrangers temporaires (TET) pour soutenir leurs opérations, dans un contexte où **37 700 postes seront à pourvoir entre 2022 et 2026**, dont **88,1 % uniquement pour remplacer des départs à la retraite**;

- CONSIDÉRANT que les nouvelles politiques fédérales d'immigration, notamment :

  - la réduction des quotas de TET pour les postes à bas salaires **de 20 % à 10 %**,

  - la révision annuelle des EIMT (au lieu de deux ans auparavant),

  entraînent une **explosion des coûts**, compliquent la planification des besoins en main-d'œuvre, et menacent directement la survie des entreprises;

- CONSIDÉRANT que les données régionales démontrent qu'à court terme, plus de **1 273 TET devront être mis à pied d'ici 2026**, forçant environ **465 TET et leurs familles à résilier leurs baux dès 2025**, ce qui affectera la stabilité du marché locatif et la vitalité des services;

- CONSIDÉRANT que près de **60 % des entreprises anticipent une diminution de leur capacité de production**, plus de **40 % craignent de perdre des contrats**, et **25 % prévoient fermer un quart de travail**, ce qui mettrait en péril **450 emplois québécois directs** et encouragerait la **délocalisation d'une partie des productions hors Québec**;

- CONSIDÉRANT que la TREMCA et Chaudière-Appalaches Économique demandent déjà un ajustement des politiques pour ramener les quotas à **20 %**, rétablir les **EIMT aux deux ans**, et

INITIALES DU PRÉFET

INITIALES DU SECR.-TRÉS.

2025-06-24

No de résolution ou annotation

tenir compte de la récente hausse du salaire médian à **32,96 $**, afin de maintenir l'équilibre économique;

IL EST PROPOSÉ PAR M. BRUNO GAGNÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny dépose une demande d'appui et de priorisation du dossier des travailleurs étrangers temporaires (TET) et des enjeux et impacts pour nos entreprises et notre milieu dans le cadre de l'assemblée générale de la FQM et que le CLD, via la TREMCA et Chaudière-Appalaches Économique (CAÉ), puisse préparer un dossier à ce sujet;

QUE la MRC de Montmagny demande à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) de faire du dossier des travailleurs étrangers temporaires (TET) une priorité stratégique lors de son assemblée générale annuelle et dans son plan d'action pour la prochaine année;

QUE la MRC de Montmagny invite la FQM à renforcer ses représentations auprès du gouvernement fédéral afin d'obtenir sans délai :

- la suspension des nouvelles mesures restrictives;
- le retour à un quota minimal de **20 %** pour les TET à bas salaires,
- la réinstauration de l'EIMT sur un cycle de deux ans, plus stable et prévisible;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la FQM.

ADOPTÉ

8. FINANCES

8.1 COMPTES DE MAI 2025

2025-06-25

IL EST PROPOSÉ PAR M. DANIEL MERCIER

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la liste des comptes à payer au 31 mai 2025 soit autorisée et que les paiements soient entérinés.

ADOPTÉ

No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

MRC MONTMAGNY

5 juin 2025

Liste des paiements émis *(du 2025-05-01 au 2025-05-31)* ***Détaillée par N° chèques***

Poste Banque: 54-112-10-000

N° déboursé	N° chèque	Lot	Date	N° fourn.	Nom	Description	Montant
202500640 (I)			2025-05-01	111	TELUS Mobilité	CELLULAIRES MRC AU 28 AVRIL	916,84 $
202500641 (I)			2025-05-02	59	MUNICIPALITE DE BERTHIER	FORMATION POMPIERS V3	1 780,00 $
202500642 (I)			2025-05-02	62	VILLE DE MONTMAGNY	DISPOSITION DES BOUES SANIT	1 100,70 $
202500643 (I)			2025-05-02	80	MUN. DE ST-JUST-DE-BRETE	DOSSIER VENTE TX G. FERGUS	543,86 $
202500644 (I)			2025-05-02	119	MRC DE BELLECHASSE	REFONTE LIEN INTERNET	6 300,58 $
202500645 (I)			2025-05-02	126	MRC DE L'ISLET	HONORAIRES 2024: V. LABERGE	18 172,71 $
202500646 (I)			2025-05-02	268	TRANSPORT COLLECTIF MR	TRANSPORT IAG MISSION MARTI	4 623,20 $
202500647 (I)			2025-05-02	606	QUÉBEC LINGE SERVICE D'U	TAPIS SQ	183,48 $
202500648 (I)			2025-05-02	834	LES CONCASSÉS DU CAP IN	TRANSPORT LOCATION CONTEN	847,37 $
202500649 (I)			2025-05-02	1081	RADIO MONTMAGNY INC.	CHRONIQUE LA DIVERSITÉ	221,33 $
202500650 (I)			2025-05-02	1665	MONT-BÉLAIR	BOUTEILLES D'EAU	37,00 $
202500651 (I)			2025-05-02	1832	FQM ÉVALUATION FONCIÈRE	GESTION DU RÔLE	11 428,91 $
202500652 (I)			2025-05-02	2129	BUROPRO CITATION INC.	COPIES IMAGE RUNNER DU 25-0	1 627,12 $
202500653 (I)			2025-05-02	2174	LAGACÉ, MARLÈNE	ACHAT DE NICHOIRS CAMP DE J	848,02 $
202500654 (I)			2025-05-02	2492	SOLUTIONS NOTARIUS INC.	SIGNATURES NUM. J. GENDRON	28,56 $
202500657 (I)			2025-05-02	2843	COACH IA	ASSISTANT URBANISME	28 743,76 $
202500658 (I)			2025-05-02	2983	FERME DENIS BOULANGER	COLLECTE DE RECYCLAGE IAG	910,20 $
202500659 (I)			2025-05-05	111	TELUS Mobilité	MOIS COURANT TOURISME (24 A	88,09 $
202500660 (I)			2025-05-02	480	VISA	VISA D. RACINE AU 30 AVRIL 202	590,10 $
202500661 (I)			2025-05-02	480	VISA	VISA N. LABRECQUE AU 30 AVRI	9 352,65 $
202500665 (I)			2025-05-09	13	CENTRE DE SERVICES SCOL	VENTE NON-PAIEMENT DE TAXE	152,81 $
202500666 (I)			2025-05-09	29	JOURNAL L'OIE BLANCHE	CALENDRIER VIDANGES FOSSE	1 400,99 $
202500667 (I)			2025-05-09	258	QUÉBEC MUNICIPAL	ABONNEMENT ANNUEL	672,60 $
202500668 (I)			2025-05-09	457	GAGNÉ, VALÉRIE	DÉPLACEMENTS AU 3 MAI 2025	75,53 $
202500669 (I)			2025-05-09	594	FORTIER, DOMINIQUE	DÉPLACEMENTS AU 3 MAI 2025	141,04 $
202500670 (I)			2025-05-09	606	QUÉBEC LINGE SERVICE D'U	TAPIS SQ	183,48 $
202500671 (I)			2025-05-09	834	LES CONCASSÉS DU CAP IN	TONNAGE AVRIL 2025	53 697,76 $
202500672 (I)			2025-05-09	1093	MAHEU & MAHEU	ENTENTE GESTION PARASITAIR	140,34 $
202500673 (I)			2025-05-09	1126	ORGANISME DES BASSINS V	3E ET DERNIER VERS. BERCE D	6 592,16 $
202500674 (I)			2025-05-09	1138	SAMSON, DANIEL	DÉPLACEMENTS AU 28 AVRIL 20	20,06 $
202500675 (I)			2025-05-09	1216	LALIBERTÉ, MANON	ACHAT DE CAFÉ ET LAIT MRC	115,00 $
202500676 (I)			2025-05-09	1261	CLICHE, RÉJEAN	DÉPLACEMENTS AU 3 MAI 2025	162,70 $
202500677 (I)			2025-05-09	1264	LEULLIER, MARTINE	DÉPLACEMENTS AU 2025-05-03	50,18 $
202500678 (I)			2025-05-09	1312	GAUTHIER, CHARLES	ALLOCATION CELLULAIRE AVRIL	15,00 $
202500679 (I)			2025-05-09	1313	BERLINGER, MATHIAS	DÉPLACEMENTS AU 28 AVRIL 20	277,99 $
202500680 (I)			2025-05-09	1410	LACASSE, LUCIE	DÉPLACEMENTS AU 3 MAI 2025	92,80 $
202500681 (I)			2025-05-09	1412	KGC INC.	REMPLACEMENT BATTERIES SY	192,01 $
202500682 (I)			2025-05-09	1656	BTLP AVOCATS INC.	HONORAIRES PROF.	523,42 $
202500683 (I)			2025-05-09	1923	BOULET, FRÉDÉRIQUE	DÉPLACEMENTS AU 10 MAI 2025	305,08 $
202500684 (I)			2025-05-09	1983	MAROIS, FRANCIS	DÉPLACEMENTS AU 3 MAI 2025	285,72 $
202500685 (I)			2025-05-09	1988	TERMINIX CANADA	CONTRAT DE SERVICE PIGEONS	465,86 $
202500686 (I)			2025-05-09	2049	VORMS, THIERRY	DÉPLACEMENTS AU 3 MAI 2025	61,04 $

Usager: cpmrc15 *Page 1 sur 5*

MRC MONTMAGNY

5 juin 2025

Liste des paiements émis *(du 2025-05-01 au 2025-05-31)* ***Détaillée par N° chèques***

N° déboursé	N° chèque	Lot	Date	N° fourn.	Nom	Description	Montant
202500687 (I)			2025-05-09	2124	MARCHÉ LA CHÈVRE ET LE	HONORAIRES PROF. AIDE TRAN	2 239,57 $
202500688 (I)			2025-05-09	2129	BUROPRO CITATION INC.	CARTOUCHES ENCRE IMPRIMAN	1 314,78 $
202500690 (I)			2025-05-09	2174	LAGACÉ, MARLÈNE	DÉPLACEMENTS AU 28 AVRIL 20	559,54 $
202500692 (I)			2025-05-09	2495	POULIOT, MÉLANIE	DÉPLACEMENTS AU 28 AVRIL 20	224,09 $
202500693 (I)			2025-05-09	2573	BUREAUTIQUE INTER-RIVES	CONTRAT ENTRETIEN TIMBREUS	320,78 $
202500694 (I)			2025-05-09	2708	ISABELLE NORMAND	DÉPLACEMENTS AU 26 AVRIL ET	185,10 $
202500696 (I)			2025-05-09	2755	MAPGEARS	FORFAIT ANNUEL HÉBERGEMEN	343,78 $
202500697 (I)			2025-05-09	2771	BUENO-HERRERA, MARIA AN	DÉPLACEMENTS AU 3 MAI 2025	93,38 $
202500698 (I)			2025-05-09	2825	SOPHIE HARVEY	DÉPLACEMENTS AU 3 MAI ET CE	139,36 $
202500699 (I)			2025-05-09	2847	LAVALLÉE, MARC	AJUSTEMENT PORTE ENTRÉE D	74,73 $
202500700 (I)			2025-05-09	2849	RENÉ HAMELIN	DÉPLACEMENTS AU 3 MAI 2025	97,67 $
202500701 (I)			2025-05-09	2854	JESSY GUÉNARD	DÉPLACEMENTS AU 17 AVRIL 20	621,34 $
202500702 (I)			2025-05-09	2865	TORRES, ISABEL	DÉPLACEMENTS AU 19 AVRIL 20	143,77 $
202500703 (I)			2025-05-09	2888	DELISLE, FÉLIX	DÉPLACEMENTS AU 26 AVRIL 20	41,76 $
202500704 (I)			2025-05-09	2922	JEAN-YVES GOULET	ATELIER CUISINE	281,20 $
202500705 (I)			2025-05-09	2923	LES PRODUCTIONS PALOMI	SPECTACLE SOIRÉE INTERCULT	3 449,25 $
202500706 (I)			2025-05-09	2950	VÉRONIQUE DIONNE	ACHATS AU 3 MAI 2025 POUR MR	3,73 $
202500707 (I)			2025-05-09	2957	CÉLINE HÉLOÏSE	DÉPLACEMENTS AU 10 MAI 2025	44,44 $
202500708 (I)			2025-05-09	2979	ROZEFORT, FRANTZ	DÉPLACEMENTS AU 26 AVRIL 20	141,32 $
202500709 (I)			2025-05-09	2984	RICOVA SERVICES INC.	COLLECTE CONTENEURS MARS	33 713,91 $
202500710 (I)			2025-05-09	2991	EDITH CHABOT	ATELIER DE DANSE	159,16 $
202500711 (I)			2025-05-09	2994	MARTINE LÉTOURNEAU	DÉPLACEMENTS AU 26 AVRIL 20	86,18 $
202500712 (I)			2025-05-09	3006	BOUTIN, KATERI	DÉPLACEMENTS AU 3 MAI ET CE	243,40 $
202500713 (I)			2025-05-09	3009	LES FILMS DU 3 MARS INC. (L	FILM MACHINE DE RÊVE 8 MAI 20	287,44 $
202500714 (I)			2025-05-08	1026	COGECO CÂBLE QUÉBEC S.	MOIS COURANT MAI 2025	93,95 $
202500715 (I)			2025-05-14	18	MINISTRE DU REVENU DU Q	REMISES DE L'EMPLOYEUR RP0	90,00 $
202500716 (I)			2025-05-14	17	REVENU CANADA	REMISES DE L'EMPLOYEUR RP0	150,00 $
202500717 (I)			2025-05-14	27	COMM. ADM. DE REGIME DE	REMISES DE L'EMPLOYEUR RP0	189,74 $
202500718 (I)			2025-05-14	17	REVENU CANADA	REMISES DE L'EMPLOYEUR RP0	1 322,32 $
202500719 (I)			2025-05-14	19	DESJARDINS SECURITE FINA	REMISES DE L'EMPLOYEUR RP0	777,56 $
202500720 (I)			2025-05-14	17	REVENU CANADA	REMISES DE L'EMPLOYEUR RP0	10 069,92 $
202500721 (I)			2025-05-14	18	MINISTRE DU REVENU DU Q	REMISES DE L'EMPLOYEUR RP0	30 297,39 $
202500722 (I)			2025-05-14	1428	INDUSTRIELLE ALLIANCE - R	REMISES DE L'EMPLOYEUR RP0	4 234,80 $
202500723 (I)			2025-05-14	16	TELUS QUEBEC	MOIS COURANT SQ	68,38 $
202500724 (I)			2025-05-15	82	MUNICIPALITE DE ST-FABIEN	LOYER ST-FABIEN MAI 2025	200,00 $
202500725 (I)			2025-05-15	87	MUNICIPALITE DE CAP-ST-IG	JOURNÉE INNOVATION	761,83 $
202500726 (I)			2025-05-15	427	SDÉ DE MONTMAGNY	CHÈQUES-CADEAUX MONTMAG	375,00 $
202500727 (I)			2025-05-15	555	RENÉ SAMSON INC.	TUBES FLUO ED. BÉLANGER	371,14 $
202500728 (I)			2025-05-15	826	CYTECH CORBIN	REMPLACER 2 PANNEAUX ÉCLAI	291,81 $
202500729 (I)			2025-05-15	842	LAURENTIDE RE/SOURCES I	COLLECTE PRODUITS DANGERE	3 609,76 $
202500730 (I)			2025-05-15	986	SOCIÉTÉ DE GESTION DES I	LOCATION LOYER GARAGE	1 464,36 $
202500731 (I)			2025-05-15	998	BISTRO LAFONTAINE	REPAS JOURNÉE INNOVATION	2 124,58 $
202500733 (I)			2025-05-15	1538	FQM SERVICES, COOP. DE S	INSTALLATION NOMADE KATERI	103,48 $

Usager: cpmrc15 *Page 2 sur 5*

MRC MONTMAGNY — *5 juin 2025*

Liste des paiements émis (du 2025-05-01 au 2025-05-31) — *Détaillée par N° chèques*

N° déboursé	N° chèque	Lot	Date	N° fourn.	Nom	Description	Montant
202500734 (I)			2025-05-15	1865	MONT-BELAIR	BOUTEILLES D'EAU	55,50 $
202500735 (I)			2025-05-15	1756	6TEM TI	2 APC ET 2 BATTERIES ONDULAT	1 747,39 $
202500736 (I)			2025-05-15	1789	AVANTIS COOPÉRATIVE	FOURNITURES COURS D'EAU	427,19 $
202500737 (I)			2025-05-15	2018	BASE 132	750 CARTONS TENTES / CARREF	814,02 $
202500738 (I)			2025-05-15	2129	BUROPRO CITATION INC.	FOURNITURES DE BUREAU	148,10 $
202500739 (I)			2025-05-15	2864	RICOVA SERVICES INC	COLLECTE CONTENEURS AVRIL	39 614,22 $
202500740 (I)			2025-05-21	16	TELUS QUEBEC	INTERNET TOURISME	74,73 $
202500741 (I)			2025-05-23	29	JOURNAL L'OIE BLANCHE	AVIS PUBLIC EMPRUNT	388,06 $
202500742 (I)			2025-05-23	59	MUNICIPALITE DE BERTHIER	AMENDES PERÇUES 2023-2024	11 200,65 $
202500743 (I)			2025-05-23	80	MUN. DE ST-JUST-DE-BRETE	AIDE FIN. SOIRÉE LABO DU RIRE	3 477,20 $
202500744 (I)			2025-05-23	81	MUNICIPALITE DE LAC-FRON	AIDE FIN. SOIRÉE LABO DU RIRE	2 598,55 $
202500745 (I)			2025-05-23	84	MUN. DE STE-APOLLINE-DE-	AMENDES PERÇUES 2023-2024	2 428,95 $
202500746 (I)			2025-05-23	85	MUNICIPALITE DE ST-PAUL-D	AMENDES PERÇUES 2023-2024	3 614,79 $
202500747 (I)			2025-05-23	86	MUN. DE NOTRE-DAME-DU-R	AMENDES PERÇUES 2023-2024	2 592,49 $
202500748 (I)			2025-05-23	87	MUNICIPALITE DE CAP-ST-IG	AMENDES PERÇUES 2023-2024	8 218,84 $
202500749 (I)			2025-05-23	88	MUN. DE ST-PIERRE-DE-LA-R	AMENDES PERÇUES 2023-2024	4 532,38 $
202500750 (I)			2025-05-23	89	MUN. ST-FRANCOIS-DE-LA-RI	AMENDES PERÇUES 2023-2024	5 818,91 $
202500751 (I)			2025-05-23	94	MUNICIPALITE DE L'ISLE-AUX	AMENDES PERÇUES 2023-2024	2 051,03 $
202500752 (I)			2025-05-23	148	IMPRESSION RIVE-SUD	CARTES NAPPERON MONTMAGN	3 665,40 $
202500753 (I)			2025-05-23	288	TRANSPORT COLLECTIF MR	AIDE FIN. PSTA VOLET 1, VERSE	204 450,00 $
202500754 (I)			2025-05-23	451	AUTOBUS MONTMAGNY	ACTIVITÉ RIOPELLE	86,23 $
202500755 (I)			2025-05-23	457	GAGNÉ, VALÉRIE	DÉPLACEMENTS AU 10 MAI 2025	159,44 $
202500756 (I)			2025-05-23	594	FORTIER, DOMINIQUE	DÉPLACEMENTS ET ACHATS AU	215,35 $
202500757 (I)			2025-05-23	834	LES CONCASSÉS DU CAP IN	TRANSPORT LOCATION CONTEN	807,01 $
202500758 (I)			2025-05-23	1299	PLANTE CATHERINE	ACHAT DE CAFÉ POUR MRC LE 9	17,40 $
202500759 (I)			2025-05-23	1312	GAUTHIER, CHARLES	ALLOCATION CELLULAIRE MAI 20	20,00 $
202500760 (I)			2025-05-23	1313	BERLINGER, MATHIAS	DÉPLACEMENTS AU 10 MAI 2025	123,34 $
202500761 (I)			2025-05-23	1410	LACASSE, LUCIE	DÉPLACEMENTS ET ACHATS AU	416,33 $
202500762 (I)			2025-05-23	1756	6TEM TI	SURVEILLANCE CYBER PROTEC	4 436,70 $
202500763 (I)			2025-05-23	1789	AVANTIS COOPÉRATIVE	FOURNITURES COURS D'EAU	167,74 $
202500764 (I)			2025-05-23	1923	BOULET, FRÉDÉRIQUE	DEPLACEMENTS ET ALL. CELL. A	191,20 $
202500765 (I)			2025-05-23	2031	PRORAKO SOLUTIONS WEB (	RENOUVELLEMENT DOMAINE TA	40,19 $
202500766 (I)			2025-05-23	2057	BABEL CAFE INC.	JOURNÉE INNOVATION	514,74 $
202500767 (I)			2025-05-23	2124	MARCHÉ LA CHEVRE ET LE	PART. FIN. MARCHE 2025	10 000,00 $
202500768 (I)			2025-05-23	2129	BUROPRO CITATION INC.	CARTOUCHE IMPRIMANTE C. PE	497,75 $
202500769 (I)			2025-05-23	2174	LAGACÉ, MARLÈNE	DÉPLACEMENTS ET ACHATS AU	715,47 $
202500770 (I)			2025-05-23	2566	BOUDREAULT, CATHERINE	DÉP. ACHATS DU 4 DÉC 24 AU 5	509,68 $
202500772 (I)			2025-05-23	2771	BUENO-HERRERA, MARIA AN	DÉPLACEMENTS ET ALL. CELL. A	83,86 $
202500773 (I)			2025-05-23		1ER VERS. SOCIO PROMOTION		8 000,00 $
202500774 (I)			2025-05-23	2825	SOPHIE HARVEY	DÉPLACEMENTS ET ACHATS AU	83,25 $
202500775 (I)			2025-05-23	2876	COMITÉ D'ORGANISATION D	AIDE FIN. SOIRÉE LABO DU RIRE	1 425,00 $
202500776 (I)			2025-05-23	2957	CÉLINE HÉLOÏSE	DÉPLACEMENTS AU 17 MAI 2025	78,40 $
202500777 (I)			2025-05-23	2979	ROZEFORT, FRANTZ	DÉPLACEMENTS AU 10 MAI 2025	118,99 $

Usager: cpmrc15 — *Page 3 sur 5*

MRC MONTMAGNY — *5 juin 2025*

Liste des paiements émis (du 2025-05-01 au 2025-05-31) — *Détaillée par N° chèques*

N° déboursé	N° chèque	Lot	Date	N° fourn.	Nom	Description	Montant
202500778 (I)			2025-05-23	3000	ALLARD, SYLVIE	ACHATS AU 10 MAI 2025	83,65 $
202500779 (I)			2025-05-23	3006	BOUTIN, KATERI	DEPLACEMENTS ET ACHATS AU	516,10 $
202500780 (I)			2025-05-23	3009	LES FILMS DU 3 MARS INC. (L	MACHINE DE RÊVE	287,44 $
202500783 (I)			2025-05-27	16	TELUS QUEBEC	MOIS COURANT 2025 05 22	630,54 $
202500785 (I)			2025-05-30	13	CENTRE DE SERVICES SCOL	DOSSIER VENTE TX, L. SAVARY	37,25 $
202500786 (I)			2025-05-30	29	JOURNAL L'OIE BLANCHE	PUBLICITÉ RECUPÉRATION	998,84 $
202500787 (I)			2025-05-30	80	MUN. DE ST-JUST-DE-BRETE	AIDE FIN. FRR3 TDJ SUD	884,20 $
202500788 (I)			2025-05-30	81	MUNICIPALITE DE LAC-FRON	VENTE TX C. LAPOINTE	1 237,28 $
202500789 (I)			2025-05-30	87	MUNICIPALITE DE CAP-ST-IG	VENTE NON-PAIEMENT TX. A. CA	1 946,35 $
202500790 (I)			2025-05-30	114	CHAMBRE DE COMMERCE D	FRAIS DE SERV. CARTE DE CR. S	338,91 $
202500792 (I)			2025-05-30	148	IMPRESSION RIVE-SUD	AFFICHES RÉCUPÉRATION	702,50 $
202500793 (I)			2025-05-30	628	CYTECH CORBIN	REMPLACER ÉCLAIRAGE CELLU	219,55 $
202500794 (I)			2025-05-30	998	BISTRO LAFONTAINE	PAUSE DÉJEUNER RENCONTRE	572,01 $
202500795 (I)			2025-05-30	1081	RADIO MONTMAGNY INC.	CHRONIQUE LA DIVERSITÉ	126,47 $
202500796 (I)			2025-05-30	1412	KGC INC.	INSPECTION DU SYSTÈME D'ALA	300,92 $
202500797 (I)			2025-05-30	1865	MONT-BELAIR	BOUTEILLES D'EAU	46,25 $
202500798 (I)			2025-05-30	1789	AVANTIS COOPÉRATIVE	SAVON NOIR LIQUIDE CONCENT	36,04 $
202500799 (I)			2025-05-30	1832	FQM EVALUATION FONCIÈRE	GESTION DU RÔLE	11 428,91 $
202500800 (I)			2025-05-30	2018	BASE 132	BANQUE D'HEURES SUPPORT C	2 023,57 $
202500801 (I)			2025-05-30	2129	BUROPRO CITATION INC.	COPIES IMAGE RUNNER DU 25/0	518,14 $
202500803 (I)			2025-05-30	2598	LAVAGE HAUTE PRESSION M	NETTOYAGE VITRES EXTÉRIEUR	2 089,55 $
202500804 (I)			2025-05-30	2718	GILLAINE GALIBOIS	ANIMATION COUTURE FABLAB D	1 837,50 $
202500806 (I)			2025-05-30	2647	LAVALLÉE, MARC	TRAVAUX SERRURIER S.Q.	68,99 $
202500807 (I)			2025-05-30	2878	COMITÉ D'ORGANISATION D	AIDE FIN. FRR3 MICRO-OUVERT	424,80 $
202500808 (I)			2025-05-30	2879	KATHÉRY COUILLARD	HONOR. SEM. DU 1E AVRIL À LA	2 089,55 $
202500809 (I)			2025-05-30	2900	CENTRE DE PLEIN AIR DE M	AIDE FIN. FRR3 CHANGEMENTS	14 234,25 $
202500810 (I)			2025-05-30	2983	FERME DENIS BOULANGER	COLLECTE DE RECYCLAGE IAG J	910,20 $
202500813 (I)			2025-05-30	3014	LA CUEILLETTE	FORMATION PLANTES MÉDICINA	500,00 $
202500817 (I)			2025-05-30	480	VISA	VISA D. RACINE AU 30 MAI 2025	287,48 $
202500855 (I)	11265		2025-05-02	2723	PRODUITS NOVACO	ACHATS ENTRETIEN MÉNAGER	142,95 $
202500858 (I)	11266		2025-05-02	2843	HYDRO MÉTÉO	CONSULTATION RUISSEAU COR	3 089,83 $
202500864 (I)	11267		2025-05-09	12	FONDS DE L'INFOR. SUR LE	MUTATION AVRIL 2025	348,00 $
202500689 (I)	11268		2025-05-09	2185	CORRIVEAU, HENRIETTE	ANIMATION BIBLIO FÉVRIER 2025	730,00 $
202500691 (I)	11269		2025-05-09	2494	ÉQUIPEMENTS MOTORISÉS	MISE EN SERVICE APPAREIL BC	1 200,07 $
202500695 (I)	11270		2025-05-09	2730	CMATV	SALON INNOVATION 2025	747,34 $
202500732 (I)	11271		2025-05-15	1402	FRANCOTYP-POSTALIA CAN	LOCATION COMPTEUR	258,89 $
202500771 (I)	11272		2025-05-23	2760	RENSEIGNEMENTS STRATÉ	RECHERCHE DOSSIER VENTE T	402,41 $
202500781 (I)	11273		2025-05-23	3010	CERCLE DES FERMIÈRES DE	AIDE FIN. 100e ANNIVERSAIRE	500,00 $
202500782 (I)	11274		2025-05-23	3011	FÉDÉRATION 06 BELLECHAS	ACTIVITÉS INTER. AÎNÉS EDC 20	1 500,00 $
202500791 (I)	11275		2025-05-30	145	ASS. ORG. MUN. GEST.	FORMATION DU 29 MAI M. LÉTOU	494,40 $
202500802 (I)	11276		2025-05-30	2105	CORRIVEAU, HENRIETTE	ATELIERS RIOPELLE	250,00 $
202500805 (I)	11277		2025-05-30	2760	RENSEIGNEMENTS STRATÉ	RECHERCHE DOSSIER VENTE T	465,65 $
202500812 (I)	11278		2025-05-30		SUBV. SHQ-SCHL RÉNORÉGION		25 000,00 $

Usager: cpmrc15 — *Page 4 sur 5*

INITIALES DU PRÉFET

INITIALES DU SECR.-TRÉS.

No de résolution
ou annotation

MRC MONTMAGNY *5 juin 2025*

Liste des paiements émis (du 2025-05-01 au 2025-05-31) *Détaillée par N° chèques*

N° déboursé	N° chèque	Lot	Date	N° fourn.	Nom	Description	Montant
202500815 (I)	11280		2025-05-30		SUBV. SHQ-SCHL RÉNORÉGION		7 696,30 $
202500816 (I)	11281		2025-05-30		SUBV SHQ-SCHL RÉNORÉGION		8 082,74 $
Total des paiements émis avec le poste 54-112-10-000							678 288,95 $
Total des paiements émis							678 288,95 $

Total des paiements émis par type de paiement

Total des chèques	110 103,11 $
Total des dépôts direct	568 185,84 $
	678 288,95 $

Usager: cpmrc15 *Page 5 sur 5*

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussignée, Nancy Labrecque, directrice générale de la MRC de Montmagny, certifie que la MRC de Montmagny dispose des crédits suffisants pour les fins visées par les comptes mentionnés plus haut au montant de 678 288,95 $.

Nancy Labrecque, directrice générale et greffière-trésorière

8.2 ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 5 JUIN 2025

L'état des revenus et dépenses au 5 juin 2025 a été remis aux membres du Conseil.

8.3 ÉTAT AU 31 DÉCEMBRE 2024 DÉPOSÉ AU VÉRIFICATEUR

L'état des revenus et dépenses 2024 déposé au vérificateur a été remis aux membres du Conseil. La vérification a débuté lundi le 9 juin 2025.

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune.

10. VARIA OUVERT

Aucun.

INITIALES DU PRÉFET

INITIALES DU SECR.-TRÉS.

2025-06-26

No de résolution
ou annotation

11. <u>LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE</u>

IL EST PROPOSÉ PAR M. RICHARD GALIBOIS
SECONDÉ PAR M. ALAIN FORTIER

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la présente séance soit levée à 20 h 28.

ADOPTÉ

Frédéric Jean, préfet

Nancy Labrecque, dir. gén. et greffière-trés.

INITIALES DU PRÉFET

INITIALES DU SECR.-TRÉS.

No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny